



LES NOUVELLES DE "PRO SILVA WALLONIE"

N°28 – Mars 2009-

Pro Silva Wallonie :

Président fondateur : A. van ZUYLEN (†)- 6698 - GRAND HALLEUX

Président : M. LETOCART, Johberg, 47 - 4711 WALHORN -

Secrétaire : F. BAAR - rue de l'église 29 à 4590 WARZEE

Trésorier : G. GRAUX rue du Sabotier, 22 à 5340 GESVES – CCP 000-1846020-13

EDITORIAL

Du 24 au 27 septembre prochain, à Logarska dolina, au nord de la Sloveie, sera célébré le 20^{ème} anniversaire de PRO SILVA EUROPE.

A cette occasion, on ne manquera pas de souligner les buts fixés à l'origine par ce mouvement, dans l'optique de la gestion durable des forêts.

Depuis 1989, l'idée d'une sylviculture basée sur une futaie irrégulière, « à couvert continu et utilisant les automatisations biologiques » (J. Otto, de Turckheim) fait son chemin partout et bien sûr aussi dans notre pays.

Vous trouverez dans ce numéro un article de P. AUQUIERE et I. VANDRIESSCHE rappelant les grands principes de cette sylviculture, mais au delà de la théorie, on voit heureusement aussi des gestionnaires, publier des directives concrètes nées de l'expérience acquise localement.

Ainsi cette remarquable « note de synthèse » du cantonnement de HABAY LA NEUVE, qui ne manquera pas de retenir l'attention et dont on doit remercier le(s) auteur(s). Il en va de même du « petit vade-mecum pour opérateurs domaniaux (et autres) déjà mentionné précédemment et rédigé par l'AFC H. LEFEVRE du cantonnement de Mons. Nous en publierons ultérieurement des extraits choisis en fonction des saisons

Pro Silva progresse ainsi dans les esprits et s'implante chez des propriétaires et des gestionnaires qui ne craignent pas de remettre en cause les idées reçues et les traditions bien ancrées.

Pro Silva vingt ans après, n'est donc plus une utopie de doux rêveurs ou de spécialistes en mal de notoriété: une vaste littérature lui est consacrée et même l'Internet avec « Wikipedia » (Y lire l'article sous la rubrique « prosilva ») en donne d'excellentes notions, avec les sites spécifiques des différentes associations nationales telles que l'Autriche, l'Italie, la Suisse, la France, l'Irlande....

Au plaisir de vous retrouver au cours des excursions programmées pour l'année 2009, afin d'approfondir nos connaissances!

M. LETOCART

LA SYLVICULTURE PRO SILVA (ou sylviculture proche de la nature)

Depuis 1850, la forêt wallonne a connu des reforestations massives. Ces reforestations se sont principalement faites selon les principes de la futaie régulière qui a ses avantages en termes de facilité de gestion et de modélisation et d'exploitation plus rapide par mises à blanc.

Mais cette sylviculture a également montré certaines faiblesses, les principales sont :

- Sa plus grande sensibilité: les monocultures régulières sont beaucoup plus sensibles aux parasites et surtout à l'expansion de ceux-ci ;
- Une moins bonne stabilité : ces peuplement surtout si les éclaircies sont peu dynamiques, sont beaucoup moins stables face aux vents violents et tiennent surtout par effet de bloc, les mises à blanc d'une certaine importance mettent en péril tous les peuplement voisins.
- Les inconvénients de la mise à blanc : lessivage des nitrates par mise en lumière rapide, érosion des sols de pente, frais importants de reboisement...

A cela s'ajoute l'évolution économique: d'une part le marché du bois à évolué, les prix du bois ont chuté alors que le coût de la main d'œuvre a fortement augmenté, or cette sylviculture implique de forts investissements en début de révolution (plantation dégagements, ...) qui capitalisés sur minimum 60 ans grèvent très fort la rentabilité.

Enfin, le rôle de la forêt a évolué ; elle doit être maintenant multifonctionnelle, donc préserver davantage la biodiversité et être accueillante pour le promeneur, etc., tout en restant rentable.



PRO SILVA (¹) a pour but de promouvoir une sylviculture qui a toujours pour objectif que la forêt soit productive et rentable, notamment en réduisant (voire supprimant) les investissements et tout en respectant plus l'écosystème forestier. Comme dans bien des cas, il est tout à fait possible d'allier le respect de l'environnement et la rentabilité.

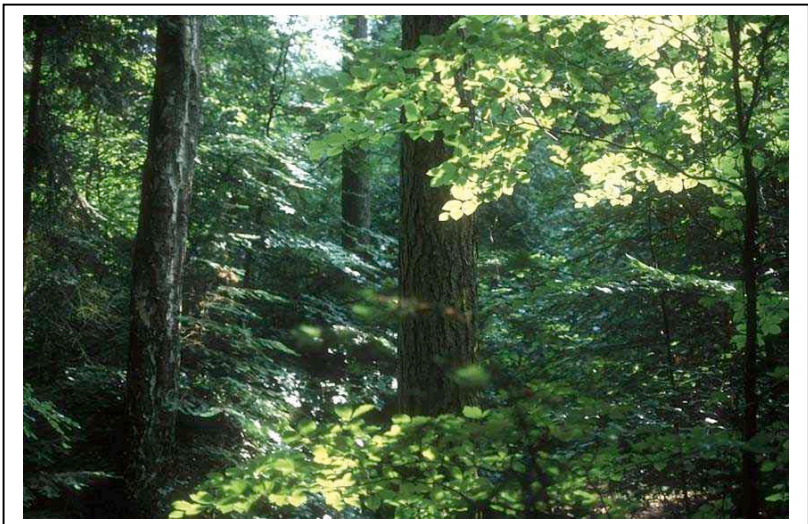
Entendons nous bien, il ne s'agit pas de critiquer les pratiques antérieures de nos forestiers, celles-ci ont été efficaces dans le contexte économique de l'époque et leurs inconvénients n'étaient peut-être pas prévisibles au moment où elles ont été mises en place. En outre elles ont encore leur raison d'être dans de nombreux cas et l'objectif n'est pas ici de faire de PROSILVA une religion.

Mais en quoi consiste donc cette approche ?

Fort proche de la sylviculture irrégulière déjà pratiquée dans de nombreuses propriétés en Région wallonne, la sylviculture PROSILVA va plus loin en essayant de réduire au maximum les investissements et en tirant parti des processus naturels.

Voici ce qu'en dit Brice de Turkheim, président de Prosilva France:

« La gestion des forêts selon les principes de PRO SILVA peut être qualifiée comme une stratégie de gestion des peuplements forestiers qui s'inspire des lois de la croissance, de la dynamique, de la défense et de la régénération des forêts naturelles, dont l'efficacité est prouvée depuis des millénaires. Elle a l'ambition de conduire l'écosystème forestier d'une manière optimale, en minimisant les apports d'énergie et de matière, en ménageant la diversité et l'imprévisibilité de la nature, avec l'objectif que soient remplies, d'une manière durable et rentable, les fonctions socio-économiques de la forêt : production, protection, loisirs, paysage, biodiversité.



¹ PRO SILVA est une association de forestiers européens qui a été créée en 1989 en Slovénie. Elle regroupe aujourd'hui 23 pays et a pour but de montrer les exemples de cette sylviculture et d'en faire la promotion.

PRO SILVA considère la forêt comme un processus continu de la nature qu'il s'agit de diriger avec douceur. La sylviculture préconisée se distingue ainsi de la sylviculture des futaies régulières comme des taillis sous futaie qui considère la forêt comme une création de l'homme, dans laquelle les interventions nécessaires, par dépenses d'énergie et de matière, permettront de dominer la nature en vue de la satisfaction des besoins du propriétaire et de la société.

Alors que pour obtenir une bonne continuité de la production, la sylviculture de la forêt régulière, d'une manière analogue à l'agriculture, sépare sur le terrain les fonctions de production de régénération, d'éducation et réalise des interventions parfaitement définies et normalisées (coupes d'amélioration, de régénération, de taillis), la sylviculture PRO SILVA tente de réaliser toutes les interventions à la fois et dans le même passage.

LES PRINCIPES DE BASE DE LA SYLVICULTURE PRO SILVA sont les suivants :

a) Priorité à l'amélioration de la station et du peuplement, ce qui implique :

- un bon choix d'essences, si possible en mélange.*
- l'abandon des coupes rases de grande surface et, d'une manière générale, de toute intervention brutale.*

Les variations du volume sur pied seront très atténuées dans l'espace et le temps.

- des soins lors de l'exploitation des bois, et notamment l'emploi intelligent des moyens modernes de débardage.*
- des densités de phytophages ongulés telles que la régénération de toutes les espèces en station soit possible.*

b) Priorité à l'éducation individuelle des arbres, quelle que soit leur fonction, quel que soit leur statut. Un arbre n'est pas enlevé tant qu'il est encore utile, soit par sa production directe de bois de valeur, soit par les fonctions de protection qu'il assume, qui sont aussi une fonction de production, mais indirecte.

c) Régénération relativement lente à l'abri des grands arbres qui assument une double fonction d'éducation et de protection des recrûs, et qui améliorent la station. La régénération naturelle est privilégiée lorsque les essences en place sont productives et conformes à la station. Mais la régénération artificielle n'est nullement exclue, ni l'introduction prudente d'espèces étrangères bien adaptées à la station.

L'INTERVENTION PRINCIPALE est la coupe de bois. Elle a quatre fonctions, exercées la plupart du temps de manière simultanée :

1) Amélioration par enlèvement des concurrents des arbres "fonctionnels", en général des meilleurs producteurs.

2) *Régénération par éclaircissement des recrûs naturels ou artificiels.*

3) *Structuration du peuplement par amélioration de la diversité aussi bien en espèces qu'en catégories sociales et de développement.*

4) *Récolte de bois arrivés à maturité pour dégager des ressources financières, y compris le cas échéant, pour enlever des arbres malades et dangereux.*

Des arbres morts, sans valeur, seront souvent conservés en vue de l'enrichissement biologique. Les interventions seront fréquentes, à la rotation de 5 à 10 (12) ans et légères, prélevant à chaque passage en moyenne entre 10 et 20 % du matériel sur pied.

Elles essaieront toujours de s'adapter à la croissance lente de la forêt et à l'imprévisibilité de la nature, et, par la "méthode des petits pas" de ne pas provoquer de réactions négatives.

► *Les peuplements, "objectif" de la gestion PRO SILVA, seront très variables selon la station, les essences et les souhaits des propriétaires. Leur structure dépendra essentiellement de la réaction des arbres à la lumière. Avec des essences "d'ombre", le peuplement pourra être une futaie jardinée pied par pied, mélangeant d'une manière très intime toutes les classes de développement : grands arbres stabilisateurs et producteurs, recrûs "en salle d'attente" et arbres fusées qui conquièrent très rapidement les étages supérieurs.*

► *Les essences intermédiaires seront plutôt réparties par mosaïques de petits bouquets élémentaires coexistants côte à côte, mais donnant à l'ensemble un aspect général de grande stabilité et de continuité.*

► *Au contraire, les essences de lumière constitueront souvent des plages un peu plus grandes, où des phases pourront se présenter, par moments, en étages presque réguliers.*

D'une manière générale, puisque la production aussi bien que la stabilisation sont assurées par les grands arbres et que tous les processus de "l'automation biologique"⁽²⁾ se déroulent mieux avec une biomasse élevée, les peuplements conduits par la gestion PRO SILVA présentent un matériel sur pied plutôt élevé, comportant une forte proportion de gros bois, variable évidemment selon les conditions de station et les objectifs des propriétaires.

Les résultats des recherches en écologie forestière ainsi que l'expérience, parfois pluridécennale, de nombreuses forêts gérées selon les principes de PRO SILVA, prouvent que la productivité, la stabilité, l'élasticité

² Automation biologique = Processus en action dans les écosystèmes forestiers naturels, aboutissant à une bonne sélection des plantes les plus performantes, leur éducation et leur protection par l'abri des grands arbres, l'élagage et le dépressage naturels, permettant de minimiser toutes les interventions sylvicoles, et donc des frais nécessaires à la sylviculture

des peuplements sont améliorées, ainsi que leurs fonctions de protection, de loisir et d'aménagement du paysage. Les frais d'entretien, de renouvellement et de récolte peuvent être fortement diminués, les risques lors de catastrophes naturelles amoindris. Enfin la souplesse de gestion et la possibilité de mieux s'adapter aux conditions économiques et au marché sont améliorées, puisque dans une forêt bien équilibrée selon les principes ci-dessus, aucune coupe n'est jamais vraiment nécessaire, mais des récoltes peuvent être réalisées dans toutes les parcelles ».

Brice de TURCKHEIM

Comme vous pouvez le constater, l'objectif d'une sylviculture proche de la nature n'est nullement en contradiction avec l'objectif de production de bois et de rentabilité de la forêt. Preuve en est que de nombreux propriétaires privés, pratiquent depuis parfois plusieurs dizaines d'années avec satisfaction.

En résumé PROSILVA n'est pas technique bien précise avec son cortège de normes mais plutôt une façon d'appréhender la gestion forestière suivant des principes de bases tels que :

- Donner la priorité à la régénération naturelle ;
- Favoriser le mélanges d'essences ;
- Maintenir un couvert continu ;
- Limiter les investissements en tirant profit des processus naturels pour l'éducation des arbres ;
- Produire du bois de qualité mais en privilégiant le soin aux individus plutôt qu'à l'ensemble du peuplement ;

Ajoutons à ses avantages une plus grande flexibilité face au marché du bois par le mélange des âges et des essences, permettant d'orienter un peu plus les coupes en fonction de la situation du marché.

La Division de la Nature et des Forêts bien sûr soucieuse de préserver l'environnement et la biodiversité n'entend donc pas pour autant grever les communes de leurs revenus et l'objectif n'est pas non plus que toutes les forêts des propriétaires publics soient gérés de cette façon.

Un dernier mot concernant le gibier, bien que plus accueillante pour la faune, il n'en reste pas moins que le succès de cette sylviculture n'est possible que si la densité de gibier est raisonnable et permet à la forêt de se régénérer.

“Une forêt en bon état est celle où il y a partout du bois de valeur à récolter sans détruire le potentiel, mais où nulle part il n’est nécessaire ni urgent de couper du bois” (Hasenkamp)

Pour en savoir plus :

A lire : La Futaie irrégulière par Brice de Turckheim et Max Brucchiamacchie, Edisud

Sites internet

<http://prosilva.free.fr>

http://ourworld.compuserve.com/homepages/J_Kuper/prosilva.htm

<http://www.coorensy.eu/index.php>

Contacts DNF :

Patrick Auquière 081/33.58.64 - p.auquiere@mrw.wallonie.be

Isabelle Vandriessche 081/33.58.65 – i.vandriessche@mrw.wallonie.be

0-0-00-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

L'ordre nouveau tente de s'implanter, Natura 2000 en est un maillon fort.

par Hubert DESSAIN

Vous trouverez ci-dessous une « carte blanche » de notre membre et ami Hubert DESSAIN, qui avec son tempérament bien liégeois et son style alerte, s’en va fustiger l’ordre prussien et la rationalité, pour nous faire l’éloge du luxe et de la beauté y compris dans la domaine de la gestion forestière.

L'ordre est une relation intelligente entre une pluralité de termes. Un terme est d'abord une limite, dixit « Robert ».

Aimez vous l'ordre ? Si oui, un choix s'impose entre l'ordre organisé par la nature et l'ordre imposé par la discipline qui est un héritage prussien. Au nom de la discipline et d'un intérêt économique escompté, nous avons imité et imitons encore, quand l'imagination fait défaut, les prussiens. Nous plantons nos arbres en les alignant comme des soldats à la parade. Nous choisissons de préférence, pour ce faire, des soldats obéissants : épicéas et/ou douglas.

Cette méthode disciplinaire tue quelquefois la créativité de nos soldats et de leurs planteurs. Cette méthode tue aussi, c'est plus grave, l'ordre de la nature. En bref elle tue la beauté et plus souvent qu'il n'y parait la rentabilité.

Je laisse aux forestiers aguerris et compétents, le soins de défendre l'aspect de la rentabilité de la forêt en ordre avec la nature. Tant d'autres le feront mieux que moi. Nous ne parlerons ici que de l'Ordre et de la Beauté. Nous ne parlerons pas de discipline, elle me laisse tant de mauvais souvenir d'école.

Il y a un siècle environ, à l'aube du 19°. Débutait timidement le classement des immeubles privés. C'était une génération après Violet le Duc qui a sauvé tant de choses et en a abîmé tout autant. Nous appellerons ce mouvement « Petrae 1900 ». Les débuts furent bien timides tant les réticences des propriétaires étaient grandes et le sont parfois encore. Un siècle plus tard, nous en louons les bienfaits même s'il y a eu des outrances. Il aura fallu 3 générations pour que, enfin, au nom de la Beauté nous acceptions de ne pas tout démolir.

Les promoteurs immobiliers ont fait des fortunes, pas nécessairement les propriétaires. Certains exploitants forestiers, pépiniéristes ou sociétés sylvicoles s'enrichissent aussi grâce à notre obsession de la discipline. Nous n'avons rien à leur reprocher, les promoteurs en l'occurrence ici, c'est nous, les propriétaires. Pour mémoire, la Bastille a été démolie non du fait des révolutionnaires, comme le laisse croire la légende, mais par Pierre François Pallois, entrepreneur influent, il possédait à l'époque quelques 400 ouvriers, et il en fit sa fortune !

Comptez à Bruxelles les immeubles qui ne nous parlent plus que par cartes postales déjà anciennes. Voyez à Liège les quais de la Meuse et plus spectaculaire encore les buildings de la côte belge. Nous comprenons alors que les reproches adressés aux iconoclastes de l'ordre de la nature, à la côte et de la beauté, dans nos villes sont parfaitement vains. Il ne nous reste plus que les regrets, les souvenirs et les voyages en France ou en Italie pour nous consoler.

Allons nous agir semblablement avec nos forêts ? Aimerions nous si peu nos petits enfants ?

Osons nous imaginer ce que penseront et diront de nous nos arrières et arrière arrières petits enfants ?.

Les désastres écologiques et économiques de la mer d'Aral et de la forêt amazonienne devraient nous suffire comme exemples

Un autre argument m'interpelle. **Le Luxe.**

Ne traçons pas de parallèles entre l' Ordre de la nature ou l'ordre naturel qui conduit inexorablement au beau et d'autre part le luxe. Voyons y seulement quelques convergences et une incontestable relation. Le beau et les choses belles, à défaut d'être luxueuses, ce qui ne leur est pourtant pas interdit, sont rares et très chers. En avoir est un luxe. Si vous avez la chance d'en posséder, les vendre est parfois un déshonneur, souvent une erreur ou une impéritie. Vous hésitez à vous dessaisir des bijoux, tableaux ou des meubles de famille et vous avez raison. Il en va tout autrement pour des arbres précieux et actuellement si rares Si vous en vendez vous en serez naturellement très fiers et d'aucuns vous jalouseront. La raison est que ces arbres précieux à maturité ne sont pas le luxe mais son fruit. Le luxe est d'en cultiver.

Revenons au luxe, Le niveau de vie augmente et les riches sont de plus en plus riches. Le luxe a encore de beaux jours devant lui. Le luxe a toujours existé et on peut raisonnablement espérer qu'il existera encore très très longtemps. Le luxe peut être de posséder 10.000 Ha. ou plus mais en Belgique, ne rêvons pas. Il est sottement prétentieux de vouloir rivaliser avec les bois du Canada ou de Russie, nos « forêts » sont modestes, c'est une qualité dont il faut tirer parti.



Le luxe, dans nos forêts ne peut donc se concevoir dans l'étendue mais dans la qualité. Il consiste à posséder des arbres rares, appelés modestement « précieux ». Pour nous convaincre que la richesse de demain est dans le luxe, nous forestiers qui aimons plus la forêt que les villes, faisons néanmoins un tour dans nos cités, nous remarquerons sans peine que ce sont les commerces de luxe et les fabricants haut de gamme qui prospèrent.

Sur les quelques Ha. que nous possédons, c'est bien connu nous en avons trop peu, ne vaut-il pas mieux avoir quelques chênes, érables, merisiers et mêmes bouleaux ou sorbiers de qualité tranchage, que des épicéas qui, à l'âge adulte risquent l'Ipsyphilis, cette maladie honteuse. Ne parlons pas des douglas qui dans une génération seront pléthoriques.

Quels sont ceux qui osent, si non planter mais élever et détourner des houx ? Qui osent se frotter aux épineux robiniers et tordus de surcroît ? La forêt mélangée, les nôtres, avec une sélection sévère, avec une gestion Pro Silva, n'est-ce pas respecter l'Ordre de la nature et l'y aider pour notre plus grande satisfaction éthique, esthétique et économique.

Mon grand père ingénieur (des mines) a planté vers 1910 des pins, les charbonnages étaient demandeurs, énormément de pins, sur le reste rien. C'est là que je peux choisir aujourd'hui quelques beaux feuillus qui tour à tour arrivent à maturité.

On nous a 100 X démontré que la valeur d'un arbre était à plus de 70 % dans la première culée, quand cet arbre est « de luxe » il atteint un prix qui nous fait rêver. Mais on n'ose pas y croire.

Mais voilà, nous n'osons pas oser l'avenir. Nous n'osons pas douter de nos certitudes, ni de nos convictions qui, le plus souvent sont irrationnelles. Sans être des Galilée ou des Darwin, nous devrions pouvoir dépasser nos croyances irréfléchies dans une sylviculture d'un autre âge.

Natura 2000, Pro Silva et P.E.F.C. permettront en 2100 à nos héritiers d'être dans le beau, dans le luxe.

Hubert DESSAIN

LA SYLVICULTURE D'ARBRES-OBJECTIF EN FUTAIE FEUILLUE IRREGULIERE

Note de synthèse pour le cantonnement de Habay-la-Neuve

La présente note est la synthèse des différentes visites effectuées dans des dispositifs expérimentaux (expériences vues lors de la visite organisée en nov. 2008 par l'asbl Forêt Wallonne), voyage en Rhénanie-Palatinat, visites dans d'autres cantonnements, (...) différents cas rencontrés en novembre 2008 dans les différents triages du cantonnement de Habay et des discussions que ces visites ont suscitées.

Il semble que le principe de désignation/détourage des perches de bonne qualité fasse l'unanimité au sein du cantonnement.

Quelques légères divergences existent quant à l'application. Ceci est peut-être un gage de qualité et de dynamisme, chacun pouvant comparer son travail avec d'autres et faire part de ses propres constatations.

D'abord, rappel d'un peu de théorie :

Le but est, pour le hêtre, de mener - en futaie régulière - environ 40 à 50 perches / ha à un stade d'exploitabilité (220 à 240 cm) en un minimum de temps de manière à obtenir une grume de très haute qualité, dépourvue de cœur rouge et s'approchant le plus possible de la qualité **A**. Les expériences semblent démontrer que, même en Ardenne, ce résultat peut être obtenu à l'âge d'environ 100/120 ans. Par un choix opportun du sujet et un détourage correct de celui-ci. Le principe est le même pour les autres feuillus sauf dans le cas du chêne (rare en FDI) chez qui la rapidité de croissance n'est pas systématiquement un gage de qualité.



Nous travaillons majoritairement sur des futaies irrégulières (d'allure jardinatoire) ou toutes les classes d'âge se côtoient (ou devraient). Il faudrait donc désigner chaque année - **théoriquement et là où elles existent** - le nombre à l'ha divisé par

l'âge d'exploitation. C'est à dire :

→ 0,3 à 0.5 bois par hectare et par an (soit 40 à 50 divisé par 100 à 120)

→ ou 1 à 1,5 bois tous les 3 ans

→ ou encore 2 à 3 bois tous les 6 ans, etc ...

et ce, uniquement dans les zones de perches et tout en laissant les arbres en cours de dimensionnement poursuivre leur croissance jusqu'à

son terme. Ceci de manière à assurer le renouvellement tout en conservant la structure irrégulière.

Ceci est purement théorique !

En pratique, comme nous démarrons le processus cela représente un peu plus puisque nous travaillons également dans des perchis parfois un peu plus âgés.

Nous sommes dans une futaie en déséquilibre, la réalité de terrain sera donc parfois très éloignée de cet "idéal". Nous en sommes tous conscients mais nous essaierons de nous en rapprocher le plus possible en fonction des conditions. Par ailleurs nous démarrons le système et du retard a été pris dans la gestion des perchis suite à la période de crise que la forêt a subie.

Si dans de (vastes) zones il n'y a pas de perches désignables pas de souci : on va voir plus loin et on travaille ces zones de manière traditionnelle. L'évolution du boisement (semis ...) fera que l'on y trouvera peut-être un jour, un (des) sujet(s) à désigner.

Critères de choix des perches à désigner :

Les critères de sélection seront tels que la perche puisse être pérennisée jusqu'à son terme d'exploitabilité, avec amélioration certaine de sa qualité.

Ils concernent d'une part les qualités de la perche et d'autre part sa situation dans le peuplement. Ils peuvent légèrement varier selon les peuplements.

Critères perche :

1. La désignation doit se faire parmi les perches dont le fût est propre (si possible élagué naturellement) sur 25 % de la hauteur finale (soit 6 à 8 mètres) ou ne portant plus que des branches fines ou mortes sur cette hauteur.
2. Rectitude du fût.
3. Absence de défauts sur le fût (fibre torse, cannelures, ...)
4. Peu ou pas de gourmands.
5. Bon aplomb du centre de gravité du houppier par rapport à la base du fût (éviter le bois de tension)
6. Houppier le mieux équilibré possible et si possible, avec des branches à insertion non plongeante.
7. Absence de fourchaison vicieuse.
8. Eviter au maximum, les trop grosses branches (+ de 5 cm.) à élaguer artificiellement au niveau du fût : difficulté de cicatrisation.

Critères de situation :

1. On recherchera prioritairement les zones de perchis dont la hauteur dominante (HD) est d'environ 12 à 16 m.
2. Dans des perchis étendus on désignera éventuellement plusieurs perches mais on respectera un écart minimum de 16 m. entre elles.
3. Pas de désignation à proximité d'un "ancien" en phase de dimensionnement et qui doit encore rester 1 ou plusieurs rotations sur place. Ceci afin de ne pas voir entravé le libre développement du houppier de la perche désignée et ne pas devoir faire de sacrifice d'exploitabilité sur l'ancien.
4. Eviter de désigner à proximité de lisières pouvant s'avérer dangereuses (risque de mise à blanc d'une propriété voisine par exemple). Dans de telles zones, privilégier plutôt un travail de renforcement de la lisière.
5. (Si on a le choix) donner la priorité à l'essence la mieux adaptée. Cependant ne pas négliger de qualifier éventuellement des essences secondaires (charme, bouleau, sorbier...) qui, étant à croissance plus rapide, peuvent tenir lieu de récolte intermédiaire et pourraient donc être désignés à écartement plus petit (p. ex. un bouleau désigné entre 2 hêtres distants de 18-20 m. : le bouleau pourra être exploité lorsqu'il gênera ces hêtres et il aura déjà une dimension correcte).
6. Ne pas négliger la diversité : il n'est peut-être pas opportun de désigner un hêtre qui pourrait, à court terme, étouffer un sorbier voisin ...

- **TOUS les investissements sont concentrés sur ces perches désignées (protection contre le gibier, élagage complémentaire éventuel ...)**
- **Les perches désignées seront marquées d'un anneau de **peinture rouge**.** Immédiatement après désignation, les o.f.d. seront éventuellement chargés de placer une protection contre les écorcements et d'effectuer les quelques tailles de rectification du fût jusqu'à max. 7 m.
Il est souhaitable de reporter sur carte les zones où l'on a désigné des perches, avec éventuellement leur nombre, de manière à faciliter le travail de recherche de celles-ci.
- **L'arbre désigné devient "intouchable" à vie.** Le cahier des charges d'exploitation prévoit systématiquement une récupération financière dissuasive (actuellement minimum 500 €) en cas de mutilation ou de dégradation de l'arbre désigné ou de ses racines.
- **Un agent peut décider de désigner une perche malgré la présence à proximité d'un bois plus ancien.** C'est, dans ce cas, qu'il envisage l'exploitation prématurée de celui-ci (p. ex. pour motif de mauvaise qualité). Il peut être alors utile de tracer une croix à la peinture sur ce bois à marteler afin d'éviter toute erreur d'interprétation de la part du collègue qui passera avec le marteau.
- **Il ne faut pas désigner à tout prix.** Dans de nombreux cas on ne trouve aucune perche à désigner. On travaille alors de manière traditionnelle. C'est aussi dans ces zones qu'on trouvera (créera ?) les trouées nécessaires à diversification par injection d'essences complémentaires.

Le détournage.

Lors des visites des dispositifs expérimentaux, plusieurs modalités ont été décrites : c'est de la théorie mais cela permet de se rendre compte de l'effet réel du détournage. Il appartient à chacun de se faire son opinion en fonction des réalités de terrain mais également de sa sensibilité.

Quelques règles sont néanmoins à suivre :

1. Les premières branches situées immédiatement au-dessus du fût élagué (soit situées à environ 6/8 m.) doivent rester vives jusqu'à l'abattage de l'arbre à son terme d'exploitabilité.
2. Dans tous les cas rien ne doit venir entraver la croissance latérale du houppier tout au long de la vie de l'arbre désigné (principe de l'usine à bois maximale).
3. La zone de détournage correspond à la projection au sol du houppier à maturité. Soit environ 8 m. de rayon. Dans cette zone aucun prélèvement ne devrait avoir lieu en dehors des prélèvements de détournage. Ceci afin d'éviter des vides trop importants lors de l'enlèvement d'un bois en détournage (risque de coups de soleil,). Il est bien évident qu'au-delà de cette zone et dans la mesure où il n'y a pas d'autre arbre désigné à proximité, l'éclaircie traditionnelle du peuplement reste de mise.

En peuplement régulier il a été démontré que le prélèvement en détournage correspond, à peu près au volume de prélèvement de perches en martelage traditionnel. Travailler dans l'espace tampon reviendrait donc à augmenter anormalement le volume prélevé. Par ailleurs nos plages de perches peuvent être comparées à autant de petits peuplements réguliers.

En pratique et pour rester en phase avec la réglementation, les opérations de martelage et de détournage ne peuvent avoir lieu que dans l'exercice (rotation, $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$). Le principe retenu est de passer en prélèvement de récolte (martelage) à rotation. **Lors de cette opération on ne prélèverait que les bois de dimension marchande (sciages).**

La récolte de petits bois et le détournage se feraient à $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$ et évent. $\frac{1}{2}$ rotation (bois de chauffage ou de cellulose). Cependant, vu le retard pris et la nécessité d'absorber la phase de démarrage du processus, on tolérera durant quelques années de déroger parfois à cette règle. Chacun s'or-

ganisera toutefois pour revenir à ce principe d'ici 3 années, soit en 2012 au plus tard.

Dans le cadre de la révision de l'aménagement, il sera discuté de l'opportunité de modifier certaines assiettes de coupes afin de mieux répartir dans le temps, la charge de travail de chacun

REOUR AUX « CLASSIQUES » :
UN EXTRAIT DE L'OEUVRE ECRITE DE
Henry BIOLLEY: sylviculteur suisse (1858-1939)

Ce passage du livre que d'aucuns ont peut être ramené d'une de leurs visites de la forêt jardinée de Couvet (CH), est tiré d'un chapitre concernant la gestion des forêts privées.

Dans le cadre de la grande crise financière actuelle et de l'épidémie des coupes rases qui troue actuellement le manteau forestier ardennais, il peut sans doute fournir matière à réflexion et entraîner à une gestion plus rationnelle de la propriété boisée.

C'est avec un grand plaisir que l'on parcourt l'œuvre de H. BIOLLEY, continuateur de GURNAUD l'inventeur de la méthode du contrôle et qui appliqua celle-ci à la forêt de Couvet, avec le succès que l'on sait. Il a laissé une importante œuvre écrite sous forme d'articles parus dans le Journal Forestier suisse, et rassemblés sous forme de livre (Imprimerie Centrale de Neufchâtel 1980 – 460 pp.) publié e.a. avec le soutien de la Société Forestière suisse et de « Pro Silva Helvetica / Voici cet extrait tiré des pages 132 et 133) :

« Souvent les propriétaires de forêts se laissent entraîner à des opérations excessives et funestes parce qu'ils sont impressionnés par la faiblesse de la rente de leurs forêts. Ils oscillent souvent entre deux extrêmes : le conservatisme irraisonné qui conduit à l'accumulation excessive et à la rupture de l'équilibre entre le capital et le revenu, et le radicalisme tout autant irraisonné, qui ne sait sortir de cette situation que par la réalisation en masse.

Mais la bonne spéculation que l'on croit faire en réalisant tout le matériel commercialisable d'une forêt ne sera jamais aussi bonne qu'on se l'imagine, — dût-elle, par ailleurs, avoir fort bien réussi — pour les raisons suivantes :

- On diminue la sécurité du placement ;
- On remplace le capital-bois dont la future mieux-value est certaine, par un capital-argent dont la dépréciation est tout aussi certaine, déprédation qui réduit à un mirage l'amélioration espérée du taux de placement ;

Les réalisations brusques ont non seulement pour conséquence le chômage du sol et de l'atmosphère, donc de deux sur trois des constituants du capital forestier, mais sont suivies d'un appauvrissement du sol, de la dégradation du matériel réservé, s'il y en a, quand ce n'est pas aussi du matériel exploité lui-même ;

On substitue à la production d'une matière directement utile au propriétaire lui-même ou à la société en général, le revenu en argent ; or, l'argent est un moyen d'échange et non un moyen de production ; La reconstitution d'une forêt détruite est toujours onéreuse. Il n'en reste pas moins qu'il est rationnel de chercher à obtenir entre le capital engagé dans une forêt (représenté principalement par son matériel) et son revenu (représenté principalement par son accroissement) un rapport aussi avantageux que possible (taux) sans se laisser séduire par la hauteur absolue de ce taux ; il est d'ailleurs en fait toujours plus élevé qu'on ne le calcule, à cause de la mieux-value que le capital acquiert, mais qu'on ne peut supputer avec certitude.

Pour obtenir le résultat désiré, il faut donc en tout premier lieu organiser chaque peuplement de manière à éviter tout chômage, avec le matériel nécessaire et pleinement suffisant (sans plus) pour atteindre le plus haut accroissement et l'y maintenir.

Et, parfois, des réalisations s'imposent ; les propriétaires doivent être rendus attentifs à la différence fondamentale qu'il y a entre l'opération qui consiste à jeter bas tout un matériel dont l'accroissement est ralenti, et celle qui consiste à réaliser prudemment la partie seule du matériel qui paraît être la cause de ce ralentissement, pour obtenir une recrudescence de l'accroissement du matériel réservé. Cette recrudescence sera d'autant plus certaine que le matériel réservé sera mieux sélectionné.

Le capital engagé dans une forêt est au surplus assuré d'une meilleure rente par des coupes modérées à haute



fréquence que par de fortes coupes ne revenant qu'à de longs intervalles.

Les propriétaires particuliers ont tout intérêt à organiser l'exploitation de leurs forêts sur une base expérimentale qui, non seulement leur procurera avantages matériels, instruction et satisfaction morale, mais qui leur fournira en même temps des données précieuses pour l'estimation en fonds et superficie. »

H. BIOLLEY 1858-1939

COMMUNICATIONS :

- 1. Changement au sein du comité** : par suite de la nomination de notre secrétaire François BAAR au cantonnement de LA ROCHE EN ARDENNE, ce sont Benjamin de POTTER, secondé par Martin GIAUX, tous deux collaborateurs de « Forêt Wallonne » qui vont assurer désormais le secrétariat de PRO SILVA WALLONIE. Leur adresse : Place Croix du Sud, 2 bte.9 à 1348 LOUVAIN LA NEUVE. Mail. B.depotter@foretwallonne.be
Nous remercions ces jeunes collègues d'avoir accepté cette mission.
- 2. EXCURSION/ FORMATION SUR LE THEME « ARBRES DE PLACE EN FEUILLUS » 27 Avril 2009 à TIHANGE**
Cette journée est organisée en collaboration avec la Société Forestière, où par souci de simplification, il est demandé de **s'inscrire avant le 17/04/09** auprès de Madame O. Bienfait à la SRFB, Galerie du CentreBloc2-6^{ème} étage à 1000 BRUXELLES – Fax. :02/223.01.45 - mail : formation@foretprivee.be .
La participation est gratuite pour les membres de PRO SILVA. Les membres inscrits recevront des informations concernant le lieu exact de rendez vous.
la matinée sera consacrée à des exercices pratiques sous la direction de F. BAAR et B. de POTTER. Dans l'après midi on visitera le dispositif expérimental de désignation et de détournement d'arbres d'avenir feuillus, dans le cadre d'un programme de recherches.
Nous ne pouvons que recommander cette excursion et demander de ne pas tarder à s'inscrire, car le nombre de participants est limité à 25 !
- 3. EXCURSION EN ALSACE ET FORET NOIRE les 25 + 26 JUIN**
Comme en 2007, nous organisons pour nos membres une excursion de deux jours : le premier dans les forêts feuillues des Vosges du Nord (chênaies irrégulières et régénération sous le couvert) et le second dans la région de Freudenstadt où nous visiterons des futaies résineuses en cours de transformation en futaie irrégulière. Logement à Freudenstadt. Transport en autocar depuis Eupen, en passant par Liège (Barchon) Namur (Beez) et Habay (Truck Center). Prix : entre 150 et 200 €. Invitation cordiale à tous !
- 4. COTISATION : , notre Trésorier Gaétan GRAUX demande le versement de la cotisation 2009 : montant inchangé de 25€ à verser au CCP 000-1846020-13 de PRO SILVA WALLONIE, rue du Sabotier 22 à 5340 GESVES**